ISO/TC 92

Date: 2023-07-21

ISO 13942 13943:2023(F)

ISO/TC 92

Secrétariat : BSI

Quatrième édition

2023-09

Date: 2023-10-25

iTeh Standards Sécurité au feu — Vocabulaire ndards.iteh.ai) Fire safety — Vocabulary Document Preview

ISO 13943:2023

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ada54033-9106-49a4-8322-1b729de93255/iso-13943-2023

ICS: 13.220.01; 01.040.13

Type du document : Norme internationale Sous-type du document : Stade du document : (60) Publication Langue du document : F



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvreoeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale CP 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-<u>-</u>1214 Vernier, <u>Genève Geneva</u> <u>Tel. Phone:</u> + 41 22 749 01 11

E-_mail: copyright@iso.org Web Website: www.iso.org

Publié en Suisse

iTeh Standards (https://standards.iteh.ai) Document Preview

ISO 13943:2023

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ada54033-9106-49a4-8322-1b729de93255/iso-13943-2023

ISO 13943:2023(F)

Sommaire Page

Avant-	-propos	V
Introd	uction	6 7
1	Domaine d'application	6
2	Références normatives	7
3	Termes et définitions	7
Bibliog	graphie	76
Index	ndex	

iTeh Standards (https://standards.iteh.ai) Document Preview

ISO 13943:2023

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ada54033-9106-49a4-8322-1b729de93255/iso-13943-2023

Avant-propos

<u>L'ISOL'ISO</u> (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de <u>l'ISO)</u>. <u>L'élaboration!'ISO)</u>. <u>L'élaboration</u> des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de <u>l'ISO!'ISO</u>. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec <u>l'ISO!'ISO</u> participent également aux travaux. <u>L'ISOL'ISO</u> collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères <u>d'approbationd'approbation</u> requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir <u>www.iso.org/directives</u>).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriétébrevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à <u>l'adressel'adresse</u> www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevetspropriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de <u>l'ISOl'ISO</u> liés à <u>l'évaluation</u> de la conformité, ou pour toute information au sujet de <u>l'adhésion</u> de <u>l'ISOl'ISO</u> aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir <u>www.iso.org/avant-propos le lien suivant : html.</u>

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 92, *Sécurité au feu*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 127, *Sécurité incendie dans le bâtiment*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 13943:2017), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

— un total de 86 termes ont été ajoutés ou ont vu leurs définitions révisées.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

0.1 Généralités

Il y a eu, au cours des deux dernières décennies, une évolution significative de la sécurité incendie. Des progrès considérables sont intervenus dans le domaine de la conception par l'ingénierie de sécurité incendie, notamment en ce qui concerne les projets de construction, de même que de nouveaux concepts ont vu le jour, liés à la conception basée sur les performances. Au regard de cette évolution continue, il existe un besoin croissant d'adopter un langage commun dans le domaine de plus en plus vaste de la sécurité incendie, au-delà de ce qui a été traditionnellement limité au domaine des essais de résistance au feu.

La première édition du présent document, ISO 13943:2000, comportait les définitions de 180 termes environ. Afin de tenir compte de l'évolution rapide des domaines technologiques liés à la sécurité incendie, la présente édition de la norme contient de nombreux nouveaux termes (avec leurs définitions), ainsi que des définitions mises à jour par rapport aux précédentes éditions.

Le présent document définit des termes généraux afin d'établir un vocabulaire applicable à la sécurité incendie, y compris la sécurité incendie dans les immeubles, les travaux de génie civil et d'autres éléments au sein de l'environnement bâti. Il sera mis à jour au fur et à mesure que des termes et définitions de nouveaux concepts dans le domaine de la sécurité incendie auront fait l'objet d'un accord et auront été développés.

Il est important de noter que l'interprétation de certains termes de sécurité incendie peut être quelque peu différente de celle utilisée dans le présent document, lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre de réglementations. Dans ce cas, la définition du présent document peut ne pas être applicable.

Les termes du présent document concernent:

- des concepts fondamentaux;
- des concepts plus spécifiques, tels que ceux utilisés spécifiquement dans les essais de résistance au feu ou l'ingénierie de sécurité incendie et potentiellement dans les Normes internationales ISO ou IEC relatives au feu; et
- des concepts connexes, comme les termes utilisés dans la construction et le génie civil.

La présentation est conçue conformément à l'ISO 10241—1:2011. Les termes sont présentés dans l'ordre alphabétique des termes équivalents dans la version anglaise de la présente Norme internationale et les termes privilégiés apparaissent en **caractères gras**, tandis que les termes admis et déconseillés sont en caractères normaux.

0.2 Utilisation du terme «objet»

Pour les besoins du présent document, le terme «objet » (« » (« item » dans la version anglaise) est employé pour représenter un objet quelconque ou un groupe d'objets. Il peut couvrir, par exemple, un matériau, un produit, un assemblage, une structure ou une construction, comme l'exige le contexte de chaque définition individuelle.

Si «l'objet» en question est une éprouvette d'essai, le terme «éprouvette d'essai» est employé.

Sécurité au feu — Vocabulaire

1 Domaine d'application

Le présent document définit la terminologie relative à la sécurité incendie, telle qu'elle est utilisée dans les Normes internationales de l'ISO et l'IEC.

2 Références normatives

Il n'existe pas de références normatives dans le<u>Le</u> présent document<u>ne contient aucune référence</u> normative.

3 Termes et définitions

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse https://www.electropedia.org/

3.1

échauffement anormal

<électrotechnique> quantité de chaleur additionnée à celle qui résulte de l'utilisation dans des conditions normales, jusque et y compris celle qui est à l'origine d'un *incendie* (3.138)

3.2

absorptivité

rapport de la densité de flux de chaleur rayonné (3.358) absorbé sur la densité de flux de chaleur radiatif (3.361) incident

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: L'absorptivité est une grandeur sans dimension.

3.3

critères d'acceptabilité

critères qui forment la base d'évaluation de l'acceptabilité de la sécurité de la conception d'un environnement bâti (3.36)

Note 1 à l'article l'article: Les critères peuvent être qualitatifs, quantitatifs ou une combinaison des deux.

3.4

exactitude

étroitesse de l'accord entre le résultat d'un mesurage et la valeur vraie du mesurande (3.298)

[SOURCE: ASTM E176-:2021]

3.5

délai d'activation

intervalle de temps qui s'écoule depuis le déclenchement de la réponse d'un capteur jusqu'à ce que le système de suppression (3.418), le système de contrôle des fumées (3.389), le système d'alarme ou un autre système de sécurité incendie soit totalement opérationnel

3.6

protection active contre l'incendie

méthode(s) utilisée(s) pour réduire ou empêcher la propagation du feu (3.138), de la chaleur ou de la fumée (3.389) par détection ou suppression de l'incendie et exigeant un certain mouvement ou une réponse pour devenir active(s)

EXEMPLE L'application d'un agent (tel que gaz halon ou eau pulvérisée) sur le feu, ou le contrôle de la ventilation ou des fumées.

© ISO 2023 – Tous droits réservés

ISO 13943:2023(F)

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: À comparer avec les termes *protection passive contre l'incendie* (<u>3.328</u>) et système de suppression (<u>3.418</u>).

3.7

densité réelle délivrée

DRD

débit volumique d'eau par unité de surface libérée sur la surface horizontale supérieure de *combustibles* (3.59) en combustion factice

Note 1 à <u>l'article</u>: La DRD est généralement déterminée par rapport à un *débit calorifique* (<u>3.235230</u>) spécifique d'un *feu* (<u>3.138</u>).

Note 2 à l'article l'article: La DRD peut être mesurée conformément à l'ISO 6182-_7:2020.13

Note 3 à <u>l'article</u> <u>l'article</u>: Il est exprimé en mm·min=1.

3.8

effet aigu

effet vif ou grave

Note 1 à <u>l'article</u> : À comparer avec le terme *effet chronique* (3.57).

Note 2 à <u>l'article</u>: Généralement utilisé en référence aux effets sur la santé humaine.

3.9

toxicité aiguë

toxicité (3.450) qui engendre des effets toxiques (3.458444) se produisant rapidement

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: À comparer avec le terme *potentiel toxique* (3.447).

3.10

aérosol

suspension de *gouttelettes* (3.94) liquides ou de particules solides dans un milieu en phase gazeuse, générées par un *feu* (3.138)

Note 1 à <u>l'article</u>: Les gouttelettes ou les particules ont généralement une taille allant de moins de 10 nm à plus de $10 \mu m$.

Note 2 à <u>l'article</u> <u>l'article</u>: À comparer avec le terme gouttelettes.

3.11

particule d'aérosol

élément de matière solide relevant de la phase dispersée d'un aérosol (3.10)

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: Il existe deux catégories de particules dans les aérosols générés par un *feu* (3.138):]: les particules non brûlées ou partiellement brûlées contenant une forte proportion de carbone-{_,c'est-_à-_dire la *_suie_(3.397**;)}, et les particules ayant subi une combustion relativement complète, de petite taille, c'est-_à-_dire les *_cendres** (3.24). Les particules de suie de faible diamètre (soit environ 1 µm) sont généralement constituées de petites sphères élémentaires de 10 nm à 50 nm de diamètre. La formation de particules de suie dépend de plusieurs paramètres, notamment la nucléation, l'agglomération et l'accroissement de surface. Une *oxydation* (3.324) des particules de suie, c'est-_à-_dire une *combustion* (3.62) supplémentaire, est également possible.

8

¹ Supprimé.

3.12

flamme persistante

flamme (3.184) qui persiste après le retrait de la source d'allumage (3.244)

3.13

durée de flamme persistante

durée pendant laquelle une flamme persistante (3.12) persiste dans des conditions spécifiées

Note 1 à l'article l'article: À comparer avec le terme durée de persistance de flamme (3.95).

3.14

incandescence résiduelle

combustion incandescente (3.221) persistant après le retrait de la source d'allumage (3.244) et la disparition de toute combustion avec flamme (3.197)

3.15

durée d'incandescence résiduelle

durée pendant laquelle une incandescence résiduelle (3.14) persiste dans des conditions spécifiées

3.16

modèle basé sur des agents

modèle informatique utilisé pour simuler les actions et les interactions d'agents autonomes à l'aide d'un ensemble de règles

[SOURCE: ISO 20414:2020, 3.4]

3.17

bouche de canalisation

orifice d'un système de canalisations par lequel un fluide d'extinction peut être appliqué en direction d'une source d'incendie (3.138)

3.18

délai d'alarme iteh.ai/catalog/standards/sist/ada54033-9106-49a4-8322-1b729de93255/iso-13943-2023

intervalle de temps compris entre l'allumage (3.242) d'un incendie (3.138) et le déclenchement de l'alarme

Note 1 à l'article l'article: L'instant d'allumage peut être connu, par exemple dans le cas d'un modèle feu (3.160) ou d'un essai au feu (3.180), ou bien il peut être supposé connu, par exemple, à partir d'une estimation à rebours à compter de l'instant de détection. Les conditions qui permettent de déterminer l'instant d'allumage sont toujours indiquées lorsque le délai d'alarme est spécifié.

3.19

enflammé, adjectif

allumé, adjectif Canada, États--Unis

«-lighted-»,adjectif

en combustion (3.62)

3.20

analyte

substance qui est identifiée ou quantifiée dans une éprouvette (3.400) au cours d'une analyse

© ISO 2023 - Tous droits réservés 9

3.21

résistance à l'arc

<électrotechnique> aptitude d'un matériau électriquement isolant à résister aux effets d'un arc électrique, dans des conditions spécifiées

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: La résistance à l'arc est identifiée par la longueur de l'arc, l'absence ou la présence d'un chemin conducteur, la combustion ou les dommages subis par l'*éprouvette d'essai* (3.428).

3.22

vitesse surfacique de combustion

DÉCONSEILLÉ: vitesse massique de brûlage

DÉCONSEILLÉ: vitesse de combustion

surface de matériau brûlé (3.38) par unité de temps dans des conditions spécifiées

Note 1 à l'article <u>l'article</u>: Elle est exprimée en m²·s⁻¹.

3.23

incendie criminel

délit consistant à déclencher un incendie (3.138), avec généralement l'intention de causer des dommages

3.24

cendre

cendres

résidu minéral résultant d'une combustion complète (3.66)

3.25

asphyxiant

toxique (3.449) induisant une hypoxie, pouvant entraîner une dépression du système nerveux central ou des effets cardiovasculaires

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: Une perte de conscience et, finalement, la mort peuvent survenir.

3.26 standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ada54033-9106-49a4-8322-1b729de93255/iso-13943-2023

transmissivité atmosphérique

rapport entre l'intensité du *rayonnement* (3.359) transmis après avoir traversé une longueur unitaire d'un milieu présent (dioxyde de carbone, vapeur d'eau, poussière et brouillard) et l'intensité du rayonnement qui aurait parcouru la même distance dans de l'air propre

[SOURCE: ISO 24678--7:2019, 3.8]

3.27

auto--allumage

allumage spontané

auto-inflammation

inflammation non contrôlée

DÉCONSEILLÉ: combustion spontanée

allumage (3.242) provoqué par une réaction exothermique interne

Note 1 à <u>l'article</u>: L'allumage peut être provoqué par un *auto-_échauffement* (3.383) ou, dans le cas d'une inflammation non contrôlée, par un échauffement dû à une source externe, à condition que la source externe exclue une *flamme* (3.184(3.186)) nue.

Note 2 à <u>l'article l'article</u>: En Amérique du Nord, «spontaneous ignition» («» («allumage spontané») est le terme privilégié pour désigner l'allumage provoqué par auto-<u>-</u>échauffement.

Note 3 à <u>l'article l'article</u>: À comparer avec les termes *allumage piloté* (<u>3.334</u>) et *température d'allumage spontané* (<u>3.406</u>).

3.28

température d'auto-_allumage

DÉCONSEILLÉ: température d'allumage spontané

température minimale à laquelle l'auto-allumage (3.27) est obtenu lors d'un essai au feu (3.181180)

Note 1 à l'article <u>l'article</u>: Elle est exprimée en °C.

Note 2 à l'article l'article: À comparer avec le terme température d'allumage spontané (3.406).

3.29

temps disponible pour l'évacuation en sécurité

ASET

temps disponible pour évacuer

intervalle de temps calculé entre le moment de l'allumage (3.242) et le moment où les conditions sont telles que l'occupant (3.321) se trouve dans l'incapacité d'exécuter une action efficace d'évacuation (3.114) vers un refuge sûr (3.376) ou une zone de sécurité (3.335)

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: L'instant d'allumage peut être connu, par exemple dans le cas d'un *modèle feu* (3.160) ou d'un *essai au feu* (3.180), ou bien il peut être supposé connu, par exemple, à partir d'une estimation à rebours à compter de l'instant de détection. Les conditions permettant de déterminer l'instant d'allumage doivent être indiquées.

Note 2 à <u>l'article l'article</u>: Cette définition est à mettre en relation avec une *incapacitation* (<u>3.250</u>) avec impossibilité de s'échapper. D'autres critères pour l'ASET sont possibles. Si un critère est remplacé, il est nécessaire de l'indiquer.

Note 3 à <u>l'article l'article</u>: Chaque occupant peut avoir une valeur différente d'ASET, selon ses caractéristiques personnelles.

3.30

backdraft [explosion de fumée]

rapide *combustion avec flamme* (3.197) causée par une soudaine entrée d'air dans un espace confiné déficient en oxygène contenant des produits chauds issus d'une *combustion* (3.62) incomplète

Note 1 à l'article l'article: Dans certains cas, ces conditions peuvent donner lieu à une explosion (3.122).

3.31

scénario comportemental

description du comportement des occupants (3.321) au cours d'un incendie (3.138)

3.32

incertitude comportementale

incertitude (3.459) des scénarios d'évacuation (3.115) associée à l'impact du comportement humain (3.235) pendant l'évacuation

[SOURCE: ISO 20414:2020, 3.7]

3.33

corps noir

forme absorbant intégralement tous les rayonnements (3.359) électromagnétiques qu'elle reçoit

© ISO 2023 – Tous droits réservés

3.34

source de rayonnement de corps noir

source de *rayonnement thermique* (3.437) idéale qui absorbe intégralement tous les *rayonnements* (3.359) thermiques incidents, quelles que soient leur longueur d'onde et leur direction

Note 1 à l'article l'article: L'émissivité (3.103) d'une source de rayonnement de corps noir est égale à l'unité un.

Note 2 à l'article l'article: Un corps noir (3.33) peut également être un radiateur idéal d'énergie.

[SOURCE: ISO 14934-1:2010, 3.1.7, modifié — les Notes 1 et 2 à l'article d'origine ont été supprimées. De nouvelles Notes 1 et 2 à l'article ont été ajoutées.]

3.35

élément de construction

partie intégrante d'un environnement bâti (3.36)

Note 1 à <u>l'article</u>. Ce terme comprend les planchers, les murs, les poutres, les poteaux, les portes et les objets traversants, mais exclut le contenu.

Note 2 à l'article l'article: Cette définition a une portée plus large que celle donnée dans l'ISO 6707-1.

3.36

environnement bâti

bâtiment ou autre structure

EXEMPLE Les plateformes off—shore, les ouvrages de génie civil tels que les tunnels, les ponts et les mines, ainsi que les moyens de transport, tels que les véhicules à moteur et les bateaux.

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: L'ISO 6707-<u>1</u> contient un certain nombre de termes et de définitions de concepts associés à l'environnement bâti.

3.37

panache flottant

mouvement ascensionnel convectif d'un fluide au-dessus d'une source de chaleur

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: À comparer avec le terme *panache de feu* (<u>3.162</u>).

3.38

brûler.verbe intransitif

en combustion (3.62)

3.39

brûler, verbe transitif

déclencher un processus de combustion (3.62)

3.40

surface brûlée

partie de la surface endommagée (3.79) d'un matériau qui a été détruite par combustion (3.62) ou pyrolyse (3.355), dans des conditions spécifiées

Note 1 à l'article l'article: Elle est exprimée en m².

3.41

longueur brûlée

longueur maximale dans une direction spécifiée de la surface brûlée (3.40)

Note 1 à l'article l'article: Elle est exprimée en m.

Note 2 à <u>l'article</u> <u>l'article</u>: À comparer avec le terme *longueur endommagée* (<u>3.80</u>).

3.42

comportement en combustion

<essais au feu> réponse d'une *éprouvette d'essai* (3.428), lorsqu'elle *brûle* (3.38) dans des conditions spécifiées, à l'examen de la *réaction au feu* (3.364) ou de la *résistance au feu* (3.165)

3.43

débris en combustion

matériau en *combustion* (3.38), autre que des gouttelettes, qui se désolidarise de l'éprouvette d'essai (3.428) pendant un essai au feu (3.181180) et continue de brûler (3.38) au sol

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: À comparer avec les termes *gouttelettes en combustion* ($\underline{3.44}$), *débris enflammés* ($\underline{3.198}$) et *gouttelettes enflammées* ($\underline{3.199}$).

3.44

gouttelette en combustion

goutte de matériau en fusion ou liquéfié en flammes, qui tombe d'une *éprouvette d'essai* (3.428) pendant un *essai au feu* (3.481180) et continue de *brûler* (3.38) au sol

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: À comparer avec les termes gouttelettes enflammées (3.199), débris enflammés (3.198) et débris en combustion (3.43).

3.45

éclatement

rupture violente d'un objet par suite de surpression en son sein ou en surface

3.46

feu de brousse

incendie (3.140) imprévu dans une zone végétalisée 43:2023

[SOURCE: ISO/TR 24188:2022, 3.1.1, modifié——«______ «as opposed to an urban area» (par opposition à une zone urbaine) et les Notes 2 et 3 à l'article ont été supprimées.]

3.47

calibrage

<d'un modèle feu> processus d'ajustement de paramètres de modélisation dans un *modèle* (3.160) informatique aux fins d'améliorer la concordance avec des données expérimentales

3.48

étalonnage dans le contexte de la modélisation du feu

processus d'ajustement de paramètres de modélisation dans un modèle informatique aux fins d'améliorer la concordance avec les données expérimentales

3.49

calorimètre

appareil permettant de mesurer la quantité de chaleur

© ISO 2023 – Tous droits réservés

ISO 13943:2023(F)

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: À comparer avec les termes *calorimètre de débit calorifique* (<u>3.231</u>) et *calorimètre massique* (<u>3.286</u>).

3.50

carboxyhémoglobine

composé qui se forme lorsque du monoxyde de carbone (CO) se combine à de l'hémoglobine

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: L'hémoglobine a une affinité pour le monoxyde de carbone (CO) environ 245 fois supérieure à son affinité pour l'oxygène. Par conséquent, la capacité de l'hémoglobine à transporter de l'oxygène est sérieusement compromise lors d'une intoxication au monoxyde de carbone (CO).

3.51

saturation en carboxyhémoglobine

pourcentage d'hémoglobine sanguine transformée en *carboxyhémoglobine* (3.50) à partir d'une réaction chimique réversible avec le monoxyde de carbone inhalé

3.52

jet en plafond

mouvement d'un gaz dans une couche de gaz chaud proche du plafond qui est engendré par la flottabilité du *panache de feu* (3.162) incident sur le plafond

3.53

résidu charbonneux, substantif

résidu carboné résultant d'une pyrolyse (3.355) ou d'une combustion (3.62) incomplète

3.54

carboniser, verbe

former un résidu charbonneux (3.53)

3.55

longueur carbonisée

longueur de la surface calcinée

ISO 13943:2023

Note 1 à <u>l'article</u> l'article: À comparer avec les termes longueur brûlée (3.41) et longueur endommagée (3.80).

Note 2 à <u>l'article</u>: Dans certaines normes, la longueur carbonisée est définie par une méthode d'essai spécifique.

3.56

effet cheminée

mouvement ascensionnel des *effluents du feu* (3.147) chauds provoqué par des courants de *convection* (3.73) à l'intérieur d'une *enceinte* (3.106) essentiellement verticale

Note 1 à <u>l'article l'article</u>: Ce phénomène amène généralement plus d'air dans le *feu* (3.138).

3.57

effet chronique

se poursuivant sur une longue durée ou revenant fréquemment à de faibles niveaux

Note 1 à <u>l'article</u> <u>l'article</u>: À comparer avec le terme *effet aigu* (3.8).

Note 2 à l'article l'article: Généralement utilisé en référence aux effets sur la santé humaine.